



Permis europeen retiré à l'etranger, dossier transféré?

Par **Pierrot2011**, le **14/12/2015** à **20:55**

Bonjour à tous,
En contrat dans un pays d'Europe centrale, je me suis fait retirer mon permis pour deux ans, récupérable après un an, alors qu'on m'a arrêté au volant avec de l'alcool dans le sang. Vu que j'ai un permis européen, est-ce qu'ils peuvent communiquer à la préfecture de police qui m'a délivré le permis, et de fait, puis-je être également avoir un casier judiciaire en France?
Si je ne fais pas d'entourloupe, je récupèrerais mon permis sous un an pour bonne conduite...
Merci!

Par **Tisuisse**, le **15/12/2015** à **06:30**

Bonjour,
Votre permis va être renvoyé, via la valise diplomatique, en France, à la préfecture qui vous l'a délivré, pas au commissariat de police. Votre casier judiciaire ne sera pas impacté puisque votre condamnation n'a pas été prononcée par un tribunal français.